

---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 97 – Loi proclamant le  
Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au  
travail  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 1331-20100526

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 2010 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du mardi 25 mai 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 97 – Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail (Ordre de l'Assemblée le 12 mai 2010)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président
  
- M. Bachand (Arthabaska)
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Rebello (La Prairie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, en remplacement de M. Bergeron (Verchères)

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 36, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

**REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Rebello (La Prairie) font des remarques préliminaires.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

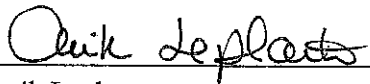
**REMARQUES FINALES**

M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Rebello (La Prairie) font des remarques finales.

À 19 h 58, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

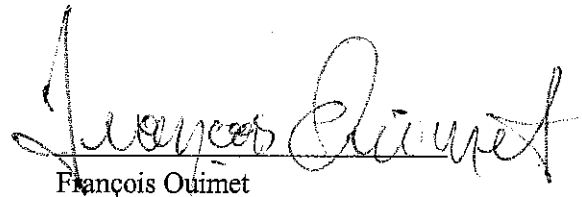
La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,



Anik Laplante

AL/mlc



François Ouimet

Québec, le 25 mai 2010